

**Séance du 13-12-2023 à 19 h**

= = = = =

La convocation à la séance du conseil municipal a été effectuée par mail le 8-12-2023 et courrier de convocation avec l'ordre du jour joint, en date du 8-12-2023.

Les points de l'ordre du jour sont :**1/ Approbation du PV de la réunion du 20 septembre 2023****2/ Vote des délibérations :**

- Projet Ville Ambassadrice du Don d'Organes
- Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau
- Organisation du temps scolaire
- Validation des subventions aux associations suite à la finalisation de la complétude des dossiers
- Projet de demande de subventions
- Projet de columbarium et cavurnes
- Remboursement de factures
- Autorisation de correction d'erreurs comptables commises sur exercices antérieurs
- Régularisation : admission en non-valeur et créance éteinte
- Proposition de convention avec le CDG62 et la CALL concernant la santé au travail
- Contrat groupe assurance statutaire agents communaux
- Modification temps de travail d'un agent administratif en contrat aidé
- Dépenses de fonctionnement relatives au personnel communal

3/ Information :

Diverses informations.

VP
EH



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN-SAINT-NAZaire

PV- 7

excusé (e)s :

M. DUFAY Mickael

représenté (e)s :

M. DUFAY Mickael, Conseiller délégué a donné procuration à Mme DOCQUOIS Jocelyne

absent (e)s :

Mme COUSAERT Delphine

Le Maire : M. VANTORRE Philippe

Mesdames et Messieurs les Adjoints

Mme DOCQUOIS Jocelyne, 1^{ère} Adjointe
M. OMBREUX Nicolas, 2^{ème} Adjoint
Mme HACCART Isabelle, 3^{ème} Adjointe
M. HAUTREUX Julien, 4^{ème} Adjoint

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) délégué(es)

Mme LHERBIER Anne
M. NAVEL Ludovic
Mme DEGARDIN Anne-Marie
M. GALVAIRE Enguerran

Mesdames et Messieurs les Conseiller(es) municipaux :

Mme ROUGEREZ Hélène
Mme VAAST Céline
M. DESCAMPS Michel
Mme VASSEUR Cathy

Mme CLERBOUT Linda
M. LOOTEN Dominique
Mme DELORY Brigitte
M. BENARD Gérald

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, M. Le Maire sollicite les membres présents pour la désignation du secrétaire de séance.
Le conseil, à l'unanimité des présents, demande à Mme HACCART de prendre cette charge.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Le Maire souhaite porter à la connaissance des membres du conseil municipal et des personnes présentes, le courrier envoyé en Mairie par Mme et M. MERESSE à l'encontre de Messieurs DEGARDIN au sujet de l'utilisation du chemin rural 49, dit du Halot à croix.

Mme DEGARDIN a souhaité apporter son éclairage sur cette situation.

- Point 1 : Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 20-9-2023

Le PV est approuvé. Mme DELORY fait remarquer qu'à sa connaissance, les membres du conseil ne sont plus avertis de la diffusion du PV. Mme DELORY fait remarquer que les procès-verbaux des conseils municipaux ne sont plus signés par les membres du conseil municipal. Il est rappelé que le PV est signé par le M. Le Maire et le secrétaire de séance puis affiché et publié sur le site de la commune en application de la réglementation en vigueur. Pour rappel, article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales : « *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires* ».

- Point 2 : VOTE DES DÉLIBÉRATIONS

➤ Projet Ville Ambassadrice du Don d'Organes

Mme DOCQUOIS rappelle qu'au dernier conseil, M. DELANNOY, ancien greffé (31-10-2022) et Président de l'association ASSO TRANSHOP dont l'objectif est de faire connaître l'importance des dons d'organes, de rappeler le cadre législatif et réglementaire, mais aussi de solliciter la municipalité pour devenir « VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES » par la pose d'un ou plusieurs panneaux de signalisation indiquant son engagement dans cette démarche. Le coût d'un panneau varie de 70 € à 120 €.

Suite à cette présentation, il est demandé aux membres du Conseil de se positionner sur cette candidature.

JP FH



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN-SAINT-NAZaire

PV-7

VOTE oui à l'unanimité des présents

Rappel : la journée nationale des dons d'organes a été fixée au 22 juin 2024.

- Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau

Rappel : les stations d'épuration donnent des boues qui reviennent sur les terres agricoles.

Il est donc nécessaire de créer un plan d'épandage. En effet, les boues augmentant, il est nécessaire d'étendre le périmètre d'épandage.

VOTE oui à l'unanimité des présents

- Organisation du temps scolaire

M. Nicolas OMBREUX, adjoint, prend la parole et explique que suite à l'incident survenu devant la grille de l'école, côté école maternelle, lors du centre de loisirs d'automne, il a été décidé sous les conseils de la gendarmerie et le passage du plan Vigipirate au niveau "Urgence attentat" de réorganiser une unique entrée et sortie de l'ensemble des classes, côté école élémentaire.

Les horaires ont été décalés afin d'éviter les attroupements devant l'école. Les élèves de cycle 2 et 3 sont désormais accueillis à partir de 8h40 jusqu'à 12h puis de 13h30 jusqu'à 16h30, ceux de maternelles de 8h50 à 11h50 puis de 13h20 jusqu'à 16h20.

VOTE oui à l'unanimité des présents

- Validation des subventions aux associations suite à la finalisation de la complétude des dossiers

Il est porté à la connaissance des membres du conseil que :

- le Club féminin a repris ses activités et a participé à la réalisation de rideaux sur les bâtiments municipaux, il est donc demandé l'octroi d'une subvention de 300 €.
- l'association de judo n'a pas obtenu de subvention dans un premier temps eu égard au fait qu'il avait été indiqué que l'association sambo lutte et le judo s'étaient regroupées. Or, il s'agit bien de 2 associations différentes. Il est donc demandé l'octroi de 1 000 € à l'association de Judo.

Mme Haccart, Adjointe aux Finances, rappelle que :

* le budget au **compte 6574** était de 24 115 €
* qu'il a déjà été attribué lors d'un précédent vote du conseil 18 590 €
* auquel s'ajoute le versement à l'association des œuvres du livre liévinois 675 € pour assurer la gratuité de l'achat des livres aux écoliers d'Ablain st Nazaire qui étudient sur Liévin soit un total de 19 265 €

Restait donc sur le 6574 un budget de 4 850 €
Après l'attribution des nouvelles subventions, le **compte 6574** présente un solde 3 550 €

* il a également été acté que l'on approvisionnait le **compte 65 548** pour l'organisation des classes vertes d'une provision/an de 2 000 €

* M. Le Maire signale que l'association Courir Ensemble de M. DELORY réclame le paiement d'une subvention demandée en 2021. Le dossier sera donc réexaminé.

VOTE oui à l'unanimité des présents

- Projet de demande de subventions

Up
IX



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN-SAINT-NAZaire

PV- 7

* Suite à l'achat de l'ancien café pour 160 000 € hors frais de notaire et la nécessité de prévoir des travaux de rénovation, une demande de subvention d'un montant de 300 000 € couvrant l'ensemble est sollicitée auprès de l'État et la Région. Il sera également demandé le Fonds de concours de la CALL.

* Pour la rénovation de la toiture et des bétons de l'Église des subventions vont être demandées au titre de la DETR et du FARDA dès que le montant des travaux sera connu plus précisément.

* Éclairage public : l'étude se poursuit ; 34 000 € ont été obtenus du fonds vert et une subvention DETR sera demandée à hauteur de 20 %

* Poteaux incendie : la réglementation oblige la commune à installer de nouveaux poteaux d'incendie. Une subvention sera sollicitée auprès du FARDA dès que le nombre définitif de poteaux sera connu.

Il est donc demandé au Conseil l'autorisation de solliciter et déposer les dossiers de demande de subventions correspondants

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Projet de columbariums et cavurnes

Le nombre d'incinérations ne cesse d'augmenter.

Les columbariums existants sont complets.

Les demandes de cavurnes augmentent également.

L'entreprise PSAUTE actuel marbrier de la commune propose un coût de :

*360€/ cavurne de 56/56 cm

* 7 930 € pour 12 cases de columbarium

D'autres devis seront sollicités, mais sur le principe il est demandé à l'assemblée de valider cette dépense.

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Remboursement de factures

Il s'agit d'achat par certains membres du conseil de fournitures pour les décos de Noël (56 €), deux cadenas pour sécuriser la barrière de la cour d'École (176,53 €) , d'accessoires pour l'installation de rideaux (33,58€)

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Autorisation de correction d'erreurs comptables commises sur exercices antérieurs

Mme VAILLANT indique qu'il s'agit de la poursuite de corrections des imputations erronées sur les exercices antérieurs.

La Trésorerie avait fait parvenir un récapitulatif en 2020 et 2021 des corrections à effectuer sur l'état de l'actif. Plusieurs dépenses de 2017 à avril 2022 doivent changer de compte d'imputation.

Ces régularisations auront pour effet de se conformer à la réglementation en vigueur et de récupérer le cas échéant le F.C.T.V.A.

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Régularisation : admission en non-valeur et créance éteinte

* Au compte 6541 : 34,88 € de non-valeur correspondant à un reliquat de loyer non payé par une ancienne locataire qui n'est plus saisissable

* Au compte 6542 : 82 € de créance éteinte d'une concession (suite à une décision de justice)

VOTE oui à l'unanimité des présents

VP IK



➤ Proposition de convention avec le CDG62 et la CALL concernant la santé au travail

Correspond à la couverture du service de médecine du travail, de prévention au travail et le suivi psychologique au travail.

La convention est passée pour 1 an renouvelable 2 fois.

La convention est intéressante par rapport à celle actuelle passée avec AST car les prix sont moins élevés, ce qui permettra de réaliser des économies.

La visite est proposée à 110 € pour les titulaires et 50 € pour les contractuels avec 25 à 30 % de charges en moins.

Cela concerne les visites à l'embauche, périodiques et de reprise de travail en cas d'arrêt.

On paie à l'effectif permanent et 1 médecin sera dédié pour la commune

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Contrat groupe assurance statutaire agents communaux

Cette assurance couvre les arrêts des agents (maladie- maternité- maladie professionnelle – congé longue maladie- congé longue durée)

L'ancien contrat avec SOFAXIS se termine fin 2023 et l'assureur n'a pas envoyé de nouvelle proposition ;
Cette année la cotisation est de 30 049 €

Le CDG 62 a organisé une consultation pour un ensemble de communes ; Ablain correspondait au lot 2 du marché.

Une étude personnalisée a été effectuée sur la commune pour minimiser le reste à charge pour les titulaires et les contractuels.

C'est GROUPAMA qui a été retenue pour avoir présenté la meilleure offre.

La cotisation est calculée en pourcentage de la masse des traitements indiciaires bruts.

A noter qu'en 2023, les salaires ont connu une hausse de 5 %

En 2024, il est prévu une hausse de 2 % de la rémunération

La durée du contrat est de 3 ans ferme avec une révision possible annuelle des tarifs.

Il faudra payer 240 € TTC de frais pour intégrer le marché.

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Modification temps de travail d'un agent administratif en contrat aidé

Délibération pour un contrat aidé, dont le temps de travail passerait de 28 h à 35h, compte tenu de la charge de travail accumulée et de la poursuite des arrêts de travail du personnel administratif.

VOTE oui à l'unanimité des présents

➤ Dépenses de fonctionnement relatives au personnel communal

Cela correspond aux dépenses salariales des titulaires, contractuels, et emplois aidés ; titulaires et contractuels relèvent du droit public alors que les emplois aidés relèvent du droit privé.

VP
IH



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN-SAINT-NAZaire

PV- 7

Une délibération du 12/11/2015 avait institué une prime annuelle de fin d'année aux agents titulaires sur la base de certains critères et une autre délibération du 17/11/2022 a été reconduite. Il est procédé à la lecture de cette délibération et Monsieur le Maire propose un renouvellement à l'identique pour les 10 agents titulaires.

En 2023, le RIFSEEP devait être appliqué (*les modalités sont définies par les textes réglementaires*) ; il le sera en 2024.

* 9 personnes non titulaires recevront 2 cartes cadeaux de 60 € valable 1 an chez l'enseigne Carrefour.

Arbre de Noël des Agents Communaux

Le 18 décembre dans l'après-midi est proposé un moment de convivialité autour d'un verre et quelques mignardises entre élus et personnel communal. Les dépenses liées à cette manifestation seront imputées sur le compte fêtes et cérémonies de la commune.

VOTE oui à l'unanimité des présents

- Point 3 : INFORMATIONS DIVERSES

PAROLE DONNÉE AUX ADJOINTS

: Mme DOCQUOIS précise que :

- Le traditionnel spectacle de Noël offert par la Municipalité aux enfants de l'école des Verts Monts a eu lieu dans l'après-midi du 11 décembre 2023. Sébastien Lassalle alias (Wokey le clown) a enthousiasmé la salle avec un spectacle clownesque comme son nom l'indique, sur le thème du sport et l'alimentation
- - Le 22 décembre aura lieu les chants de Noël des élèves de l'école des Verts Monts en présence des parents et grands-parents en plein air sur la place en fonction de la météo. Un poney est prévu ensuite pour la distribution des friandises
 - Inauguration de l'extension de la garderie avec la présence des Autorités et la population.
- le calendrier annuel est commandé ; restera la distribution aux ablainois par les membres du Conseil Municipal
- Téléthon : finalement, organisé par la Municipalité au pied levé en association avec la Mairie de Carenty, le Comité des Fête s'étant désisté pour l'organisation. La remontée principale des fonds sera à déposer avant le 20/12 /2023 au coordinateur Téléthon du Pas de Calais. Le montant définitif des bénéfices sera diffusé ultérieurement lors de la remise officielle du chèque pendant la réunion du « MERCI TELETHON »

- Au niveau du CCAS

remise des colis à nos aînés le 19 décembre après-midi ; il est rappelé qu'il a été préféré d'offrir un « repas de fête » plutôt qu'un panier de denrées diverses (Il est constitué cette année d'1 bouteille de vin, un boudin blanc avec compote de pommes, une pièce de chapon sauce foie gras, un pot de miel, des clémentines, 1 brioche, 1 boîte de biscuits Delacre, chocolats

M. OMBREUX

Chargé de la communication, il rappelle que les bulletins ont été distribués et que globalement un sentiment de satisfaction est ressenti. Il persiste encore des fautes d'orthographe malgré les relectures. Il demande également à chacun de lui communiquer des articles et des informations à faire savoir, si possible de les transmettre suffisamment en amont pour pouvoir préparer le bulletin sereinement.

Il indique que Panneau Pocket est l'outil communal de communication à privilégier vis-à-vis des Ablainoises et Ablainois. Ce mode de communication permet de communiquer plus rapidement.

M. LOOTEN revient sur une modification à apporter à un article sur le comité des fêtes. M. OMBREUX lui précise qu'il a attendu en vain une réponse de sa part.

VP HT



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLAIN-SAINT-NAZaire

PV-7

M. HAUTREUX

Précise que le nouveau contrat gaz prévoit une hausse de la tarification

Au niveau de la commission environnement : la boîte à livres est arrivée ; reste à l'installer sur la place

Au niveau travaux : Pour l'Église, un bureau d'étude y travaille ; pour l'ex café : un architecte est recherché ; les tapis macadamisés des rues de Carence et des Scieurs sont réalisés.

Mme HACCART

N'a pas de précision particulière à apporter. S'agissant des subventions aux associations, les précisions ont été apportées lors du vote de la délibération concernée.

Lors de la dernière commission de travaux ont été abordées les prévisions budgétaires pour 2024, qu'il reste à affiner.

Ce travail sera à organiser avec les autres secteurs (École, animations, environnement

S'agissant des astreintes d'élus : un tableau de suivi a été remis en Mairie que chaque élu d'astreinte doit remplir ; une analyse au bout de 6 mois sera réalisée pour mettre en place les procédures éventuelles.

* Parole est donnée aux autres membres du conseil :

Mme DELORY intervient pour demander que les comptes rendus des différentes commissions soient transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal afin que ceux-ci soient au courant du travail effectué par chacune d'elle.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 21h

Le Conseil Municipal prend fin

Le Maire,

Philippe VANTORRE



Le Secrétaire de séance,

Isabelle HACCART

NB : aucune annexe n'a été distribuée en conseil

V 0
IT